

important, parce que l'honorable Ministre n'avait pas mentionné une proposition qui a été faite devant cette réunion des bureaux de commerce. J'ai écouté l'exposé, fait par l'honorable sénateur de Calgary, des trois propositions qui furent soumises devant cette réunion et j'ai remarqué que la seconde était identique à celle qui fut faite en diverses occasions par le parti conservateur, par les chefs de ce parti et par le Cabinet conservateur. Leur proposition a toujours été que si nous nous décidions au Canada à donner une préférence quelconque à l'Angleterre, il faudrait en retour qu'une certaine préférence nous fut accordée par la mère-patrie, et il est parfaitement clair, d'après les discours prononcés par les membres du présent Cabinet impérial et par ceux de l'ancien Gouvernement anglais, que l'Angleterre ne nous donnerait aucune préférence, et les raisons en furent exposées, je crois, d'une manière complète par l'honorable secrétaire d'Etat ainsi que par l'honorable sénateur de la rivière Shell.

La proposition que l'honorable Secrétaire d'Etat aurait dû, de l'avis de l'honorable sénateur, mettre devant la Chambre en est une qui n'aurait pas été accueillie, qui n'aurait pas pu l'être dans tous les cas à l'heure qu'il est par aucun de ceux ayant à parler sérieusement des affaires financières de ce pays. Cette proposition tendait à déclarer que, dans cette union commerciale impériale, aucun impôt ne serait prélevé par les colonies sur les marchandises anglaises.

L'honorable sénateur doit voir que la proposition n'était pas du tout pratique. Il serait impossible d'administrer le gouvernement de ce pays sans révolutionner complètement nos méthodes, si nous allions adopter une proposition de ce genre.

La solution offerte par l'honorable sénateur de la rivière Shell serait de beaucoup préférable à celle-là, plus pratique, et je crois, plus avantageuse.

Je propose que la suite du débat soit renvoyée à la prochaine séance.

L'honorable M. PRIMROSE: Avant que cette proposition soit adoptée, j'aimerais à poser une question au plus ancien sénateur de Halifax (M. Power). Au début de ses remarques, parlant du nombre des portefeuilles et de la nécessité de maintenir le Ministère de la Justice, il a laissé

entendre que l'un des autres départements pourrait être supprimé. Est-il en position de dire à la Chambre s'il y a quelque danger immédiat qu'une telle éventualité se produise?

L'honorable M. POWER: Si l'honorable sénateur veut bien mettre sa question par écrit je lui répondrai.

La proposition est adoptée.

La séance est levée.

SÉNAT.

Séance du lundi, le 14 février 1898.

Présidence de l'honorable C. A. P.
PELLETIER, C. M. G.

La séance est ouverte à trois heures.

Prière et affaires de routine.

L'ADRESSE.

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur l'Adresse en réponse au discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur Général, à l'ouverture de la troisième session du huitième Parlement.

L'honorable M. POWER: J'espère que la Chambre voudra bien me pardonner l'insuffisance dont je ferai preuve dans ma manière de traiter les sujets mentionnés dans le discours du Trône. J'avais espéré, lorsque le débat fut ajourné vendredi, que je serais de nouveau dans mon état de santé habituel, me permettant de me tirer assez bien d'affaire. Je regrette de dire que je ne le suis pas.

Lorsque la Chambre s'est ajournée, je relevais le discours prononcé par l'honorable sénateur de Calgary (M. Loughheed), et j'espère que l'honorable sénateur ne croira pas que c'est par manque de respect pour lui que je ne continue pas l'examen que je faisais alors.

Avant d'en venir au discours du Trône, on me permettra de présenter une observation ou deux sur quelques-unes des paroles prononcées par l'honorable chef de l'opposition, que je regrette ne pas voir à son siège. C'est avec chagrin, à tout événement,